



Déclaration du CIP en réponse au point 3 de l'ordre du jour - Contribution de la pêche et de l'aquaculture à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable

Chers membres des délégations gouvernementales,

Chers observateurs du COFI,

Nous, le Forum Mondial des Pêcheurs et Travailleurs de la Pêche (WFF), le Forum Mondial des Peuples de Pêcheurs (WFFP), le Conseil International des Traités Indiens (CITI), La Via Campesina (LVC), en tant que membres du Groupe de Travail sur la Pêche du Comité International de Planification pour la Souveraineté Alimentaire (CIP), et représentant des millions de petits pêcheurs et de peuples autochtones des régions côtières et intérieures du monde entier, nous notons positivement les contributions des États membres du COFI et de la FAO aux objectifs d'éradication de la faim, d'éradication de la pauvreté et de conservation et d'utilisation durable des ressources marines, tels qu'exprimés dans l'ODD 14.

Cependant, nous exprimons des inquiétudes sur la manière d'atteindre ces objectifs, en particulier ceux qui concernent la pêche à petite échelle. En ce qui concerne l'ODD 5, les femmes travaillant dans le secteur de la pêche continuent d'être marginalisées et ne bénéficient pas de droits égaux dans ce secteur. En outre, nos communautés subissent de plus en plus l'impact de la croissance des initiatives d'aquaculture industrielle, promues dans le cadre de l'agenda de l'économie bleue. La chaîne de valeur orientée vers l'exportation, qui alimente principalement les consommateurs riches et à revenus moyens, ne fournit pas de nourriture aux personnes de nos communautés et ne peut être considérée comme une solution durable aux ODD et à la crise alimentaire. L'existence même de nos pêcheurs à petite échelle est également menacée en permanence par la destruction de l'environnement et la pollution. Les projets de développement à grande échelle détruisent nos habitats naturels, et le mercure et les pesticides s'accumulent dans nos environnements et empoisonnent nos aliments.

Sur les questions de la surpêche et des subventions à la pêche, nous appelons les membres du COFI à reprendre les négociations là où elles doivent avoir lieu : La lutte contre la surpêche doit rester le mandat du COFI et non de l'OMC.

Nous, représentants des pêcheurs à petite échelle et des peuples autochtones, sommes convaincus que les directives sur la pêche à petite échelle, lorsqu'elles sont dûment mises en œuvre, constituent le meilleur instrument pour parvenir à l'éradication de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à l'utilisation durable de l'océan et des eaux intérieures. Nous devons promouvoir la mise en œuvre des directives sur la pêche à petite échelle par le biais du plan d'action mondial de la Décennie des Nations unies pour l'agriculture familiale. Dans le même temps, la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des

autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP) et de la Déclaration des Nations Unies des droits des peuples autochtones (UNDRIP) permettra de s'assurer que les ODD peuvent être atteints et que les droits peuvent être respectés.

Nous appelons donc les membres du COFI à mettre en œuvre les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale (Directrices PA) et à nous soutenir, en tant que détenteurs de droits, pour participer et décider de l'utilisation et de la gestion des ressources marines.